

DEMANDER UNE BOURSE, UN LOGEMENT

*Petit guide pratique
pour faire votre
dossier social étudiant (DSE)
dans l'académie de Toulouse*



Du 20 janvier au 15 mai 2022
en saisissant votre Dossier social étudiant
sur messervices.etudiant.gouv.fr

Le DSE, qu'est-ce que c'est ?

Le dossier social étudiant (DSE) est le dossier de l'étudiant au Crous. Il sert à demander une bourse et est un préalable indispensable pour une demande de logement en résidence universitaire. Les logements ne sont pas exclusivement réservés aux boursiers.

Attention : pas de DSE, pas de logement !

Quand dois-je faire mon dossier ?

Après saisie de mon dossier sur Parcoursup, j'utilise le lien pour créer ma demande de bourse.

Et surtout, je n'attends pas le résultat des examens (bac ou examens universitaires), ni le choix définitif de mes études pour constituer mon dossier. Et je n'attends pas non plus les derniers jours afin d'éviter la saturation du réseau !

Plus tôt je fais ma demande, plus j'ai de chances de toucher ma première mensualité de bourse dès fin août.

- **Attention, un dossier effectué après le 15 mai 2022 sera considéré comme hors délai et ne sera donc pas traité en priorité.**

Où dois-je faire mon dossier ?

Uniquement sur internet, sur : messervices.etudiant.gouv.fr

Votre établissement pour l'année 2022-2023 se trouve dans un de ces huit départements : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne ? Connectez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr et sélectionnez Crous de Toulouse-Occitanie.

Même si vous n'êtes pas éligible à la bourse du Crous, vous pouvez faire une demande de logement, via le dossier social étudiant.

Je constitue mon dossier chaque année et au plus tôt dès le 20 janvier 2022 !

Téléchargez le guide DSE dès début janvier sur crous-toulouse.fr/dse

Comment faire mon dossier ?

Pour bénéficier des services du Crous, je dois créer mon compte étudiant sur messervices.etudiant.gouv.fr (MSE), même si je suis encore lycéen. Mon compte est valable pendant toute la durée de mes études.

Préparer ma saisie

Je note mon adresse mail personnelle et je choisis un mot de passe à conserver pour créer mon dossier sur messervices.etudiant.gouv.fr

Je me munis de :

- l'avis d'impôt sur les revenus 2020 de mes parents (avis 2021 sur les revenus 2020)
- justificatifs de scolarité 2021-2022 dans l'enseignement supérieur (si je suis déjà étudiant en 2021-2022)
- une carte bancaire pour le paiement des frais de dossier en ligne
- un relevé d'identité bancaire personnel à mon nom (non obligatoire pour la saisie du dossier)

Je prépare mes vœux d'études.

- Le DSE permet de formuler jusqu'à 4 vœux d'études dans toute la France.

Remplir ma demande en ligne

Je me connecte sur : messervices.etudiant.gouv.fr

Je clique sur «DSE».

Je suis attentivement les instructions en ligne et je vérifie bien mon adresse mail.

Je fais attention à bien aller jusqu'en bas de la page du dernier écran. Et à enregistrer ma saisie !

- Si je souhaite un logement, je coche la case prévue à cet effet !

Finaliser mon dossier

À la fin de la saisie, je renseigne les données fiscales demandées. Éventuellement, je dépose les documents demandés sur le suivi de mon DSE sur messervices.etudiant.gouv.fr

- Je pense à consulter mes courriers indésirables (spams)

Une question ?

Consultez notre foire aux questions (FAQ) sur crous-toulouse.fr/faqMSE ou envoyez-nous votre message via le formulaire «Assistance» sur messervices.etudiant.gouv.fr

Comment demander un logement ?

La demande est à effectuer à partir de début mai 2022 et jusqu'à début juillet 2022 (dates à vérifier sur crous-toulouse.fr).

Les attributions de logements auront lieu en 4 phases successives, qui s'étaleront entre mi-juin et début-juillet. Une phase complémentaire d'attribution débute mi-juillet et s'étale jusqu'à la rentrée.

J'ai renseigné mon DSE et indiqué mon intention de demander un logement :

Je me connecte sur messervices.etudiant.gouv.fr

Dans la partie "trouver un logement", je choisis "en résidence Crous".

Je dépose mes vœux selon la procédure suivante.

Je sélectionne les logements qui m'intéressent

Grâce aux filtres, j'affine ma recherche et je précise : la zone géographique, le type de logement, d'habitation (seul ou colocation), le budget...

Je sélectionne les logements pour lesquels je veux déposer un vœu.

Je finalise ma demande

Je peux faire 4 demandes de logements maximum par phase d'attribution de logements.

Lors de la 4ème phase d'attribution de logements, le Crous pourra me faire une proposition alternative s'il ne lui est pas possible de répondre favorablement à au moins 1 de mes demandes. Pour cela je dois obligatoirement indiquer quel est mon critère préférentiel pour cette proposition alternative (prix, type de logement, etc...).

Je valide pour finaliser mes demandes.

Je peux déposer des demandes de logements pour chacune des 4 phases d'attribution de logements jusqu'au 3 juillet 2022 (date à vérifier sur crous-toulouse.fr) et je dois obligatoirement valider mes demandes entre chaque phases.

- Entre mi-juin et début juillet, je viens chaque semaine confirmer mes vœux pour chacune des phases d'attribution.

Situation de handicap/maladie grave ?

En complément de la procédure décrite, je télécharge le document de demande de logement spécifique sur crous-toulouse.fr/handicap et le renvoie au plus tôt dans tous les cas, avant le 31 mai, pour une étude personnalisée de mon dossier.

Déjà logé l'an dernier ?

Je fais mon DSE et la demande de renouvellement sur messervices.etudiant.gouv.fr via l'onglet « Cité U » avant la date fixée par le Crous, à vérifier sur crous-toulouse.fr.

Je reçois une réponse par mail.

Logement couple

Le Crous dispose de logements pour les couples, dont l'un au moins des membres est étudiant en 2022-2023.

Pour effectuer une demande je dois :

- constituer mon DSE sur messervices.etudiant.gouv.fr
- puis me rendre sur crous-toulouse.fr/couples



Et ensuite ?

La réponse à ma demande de bourse

Je reçois une notification par mail dès le traitement de mon dossier.

Cette notification m'indique si je suis éligible à une bourse sur les vœux et niveaux d'études formulés. La bourse ne sera définitivement attribuée qu'après inscription dans une formation habilitée à recevoir les boursiers, et sur laquelle un vœu a été formulé.

- Si j'ai une notification conditionnelle : je suis exonéré du paiement de la CVEC ;
- Lorsque je suis boursier, je suis exonéré des frais d'inscription (vérifier comment auprès de l'établissement)

En cas de changement d'études et/ou d'établissement, j'informe immédiatement le Crous via le formulaire « Assistance » sur messervices.etudiant.gouv.fr, afin de recevoir ma nouvelle notification.

La réponse à ma demande de logement

Les logements ne sont pas exclusivement réservés aux boursiers. Cependant, l'attribution des logements se fait selon le nombre de logements disponibles, le barème social et l'ordre des vœux.

Je reçois une réponse par SMS et/ou par mail à l'issue de chaque phase d'attribution des logements.

Logement attribué ?

Je réserve ce logement en respectant les délais indiqués, sinon il sera attribué à un autre étudiant. Pour réserver, il faut verser la somme de 100 euros correspondant à une avance sur la première redevance (loyer). Si je souhaite me désister et être remboursé, je dois faire une demande écrite par mail à la résidence avant le 31 août 2022.

Je n'ai pas d'affectation ?

Entre mi-juin et début juillet, je peux formuler, sur messervices.etudiant.gouv.fr, des nouvelles demandes pour la phase suivante d'attribution de logements.

Si je n'ai pas d'affectation à l'issue de la 4ème phase d'attribution des logements (début juillet), je me connecte sur messervices.etudiant.gouv.fr - trouver un logement à partir de la date d'ouverture de la phase complémentaire d'attribution des logements (date à vérifier sur crous-toulouse.fr). Des logements se libèrent tout au long de l'été et durant l'année universitaire.

- Je peux aussi consulter des annonces de la centrale logement étudiant chez les particuliers du Crous sur lokaviz.fr.

Le Crous, partenaire de vos études !

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Toulouse-Occitanie est au service de tous les étudiants de l'académie et les accompagne dans leur vie quotidienne. Présent à Toulouse, Albi, Auch, Castres, Figeac, Millau et Tarbes, le Crous est à vos côtés pour :

Financer vos études & vous venir en aide

Différentes aides financières existent et sont gérées par le Crous pour vous soutenir. Sous conditions, vous pouvez ainsi bénéficier de bourse sur critères sociaux, d'allocation annuelle, d'aide à la mobilité... Lors de permanences ou sur rendez-vous, le service social vous accompagne quelle que soit la nature de vos difficultés (sociales, familiales, psychologiques, administratives, financières...). Après évaluation et entretien, des aides spécifiques pourront vous être proposées par les assistants de service social. Le Crous vous accompagne dans votre recherche de job compatible avec votre réussite académique.

Vous loger

Le Crous loge plus de 10 000 étudiants à Toulouse, Albi, Castres, Figeac, Millau et Tarbes. Les résidences du Crous se composent de logements équipés et connectés : de la studette de 9m² au 20m², de colocations, de T2 couples...

Vous restaurer

Sur les campus universitaires, le Crous vous propose une offre de restauration variée, équilibrée et à tarif étudiant grâce au paiement Izly. Vous trouverez dans les Resto U', Cafet', Crous Truck', triporteurs, Crous & go' (en libre-service ou avec commande en ligne) des prestations allant du repas traditionnel (entrée + plat + dessert), à la restauration rapide (sandwichs, salades, pizzas, desserts...).

Booster votre vie étudiante

Le Crous s'associe à vos projets de plusieurs manières : aides financières et logistiques, concours de création étudiante, mise à disposition d'espaces spécialisés. Il propose aussi des activités Yummy, des ateliers Campus, une programmation culturelle et des animations.

Pratique

Suivre & modifier mon dossier social étudiant

Connectez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr

Consultez régulièrement vos mails, y compris les courriers indésirables (spams) pour suivre les notifications, les décisions, les demandes éventuelles de pièces complémentaires, ...

Pour toute modification dans votre dossier, il faut écrire à l'assistance via messervices.etudiant.gouv.fr (onglet Assistance pied de page du site).

Nous contacter, nous rencontrer

Les conseillers de la vie étudiante vous informent et répondent à vos questions :

Par téléphone :

- Logement, culture, vie de campus : 05 61 12 54 70
- Bourses et CVEC : 04 73 34 64 17

Sur rendez-vous : à l'Espace Case (Crous Accueil Service Étudiant) au 58 rue du Taur, Toulouse crous-toulouse.fr/contactcase

Par message : via crous-toulouse.fr/mailmse

Restez connecté !

Suivez l'actualité du Crous sur crous-toulouse.fr et les réseaux sociaux @croustoulouse



Les résidences universitaires

Localisations, visites virtuelles & informations sur crous-toulouse.fr/residences

Toulouse centre

Proximité Univ. Capitole :
Arsenal, Armand Duportal, Chapou, Capitaine Philippe, L'Aéroophile, Les Jardins de l'Université, Taur

Quartier Saint-Michel :
Notre-Dame

Toulouse ouest

Île du Ramier - Stadium :
Daniel Faucher

Proximité Univ. Jean Jaurès - CVRH :
Les Humanités, Petit Varèse*

Toulouse sud-est

Proximité campus Médecine :
At'Ome, Olympe de Gouges, Paul Voivenel, Parc Bellevue

Proximité campus Rangueil :
Clément Ader, Colonel Roche, Latécoère, Les Intégrales, Maryse Bastié, Pythagore, Thalès, Les Tripodes (Archimède, Bichat et Curie)

Grand Toulouse

Quartier Argoulets :
La Coulée Verte

Blagnac :
Marc Chagall**

Quartier Balma-Gramont :
Pierre Garrigues

Campus Ensat :
Rachel Carson

Hors Toulouse

Albi :
Lapérouse, Nobel, Astrolabe

Castres :
Le Sidobre

Figeac :
Françoise Sagan

Millau :
Pierre Douzou

Tarbes :
Simone Veil

Rodez :
Camonil Leclerc**

* Accès via dispositif Kaps

** Gestion locative bailleur social